

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°27/2020****Date de la convocation du Comité syndical :** dix-sept septembre deux mille vingt**Date de la séance du Comité syndical :** vingt-quatre septembre deux mille vingt**Membres présents :**

M. Rémi ANDRE, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Christian BRUGERON, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme. Nelly DAUDE, Mme. Monique DELAGRANGE, Mme. Régine DOUSSIÈRE, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LEGER, Mme. Catherine SANNIE-CARRIERE, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAOU, M. Benoît VALARIER, Mme. Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Jacques BLANC (Ancien Président du SMLD), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot DOURDOU).

Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET

OBJET : Budgets – finances – Autorisation d'engagement de la tranche n°5 de travaux dans le cadre du Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien 2013-2018

Par une délibération du 19 novembre 2012 le comité syndical a approuvé le projet de plan pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien et sollicité auprès du Préfet de la Lozère la mise en œuvre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) afin de légitimer l'intervention du syndicat sur les propriétés privées.

Les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} tranches de travaux sont réalisées et la 4^{ème} tranche de travaux sera bientôt finalisée. Ainsi, il est nécessaire de programmer la 5^{ème} et dernière tranche de travaux du plan pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien pour les années 2020-2021.

TRANCHE 5

Sur la base de la programmation pré-établie qui a été affinée et actualisée par le technicien et qui devra être validée par les collectivités concernées avant travaux, le montant estimatif de la tranche 5 s'élèverait à 76 800.08 € TTC (dont 70 821.30 € de travaux et 5 978.78 € de frais de maîtrise d'œuvre – chiffres donnés **sur la base des prix** obtenus dans le cadre de l'accord cadre à bon de commande notifié le 08/08/2019).

Cette dépense englobe :

- le traitement de ripisylves couplé à l'enlèvement de déchets, de pièges à embâcles et de décharge sauvage (8 sites identifiés, positionnés sur 4 communautés de communes ou 11 communes (CC Aubrac Lot Causses Tarn pour les communes de Banassac-Canilhac, La Canourgue, Cultures, Esclanèdes et Saint-Germain-du-Teil / CC Cœur de Lozère pour les communes de Badaroux, Balsièges et Barjac / CC Gévaudan pour la commune de Bourgs-sur-Colagne / CC Mont Lozère pour les communes de Mont-Lozère-et-Goulet et Sainte Hélène) du bassin lozérien du Syndicat Mixte Lot Dourdou,

Paraphe :

E B

REÇU À LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE

07 OCT. 2020

BUREAU DU COURRIER

page n° - 51 -

- les travaux imprévus,
- les frais de maîtrise d'œuvre.

Le financement prévisionnel de cette 5^{ème} tranche est prévu de la manière suivante (sous réserve des arrêtés attributifs de subvention et des travaux retenus dans l'appel à projet du Conseil Départemental de la Lozère) :

Financeurs	% sur TTC
Agence de l'Eau Adour Garonne	46.11 %
Conseil Régional Occitanie	18.11 %
Conseil Départemental de la Lozère	7.78 %
EDF	10 %
Autofinancement des collectivités concernées	18 %

Ainsi, il convient :

- de programmer cette 5^{ème} tranche de travaux pour les années 2020-2021.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel, tel que présenté par le Président,
- d'autoriser le technicien rivière à monter le dossier technique correspondant au format avant projet définitif,
- de solliciter les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- de prévoir le transfert de la dépense correspondante au budget 2020 du syndicat
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROGRAMME** cette 5^{ème} tranche de travaux pour les années 2020-2021.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté par le Président,
- **AUTORISE** le technicien rivière à monter le dossier technique correspondant au format avant projet définitif,
- **SOLLICITE** les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- **PREVOIT** le transfert de la dépense correspondante au budget 2020 du syndicat
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le octobre 2020

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le octobre 2020

Le Président,

Le Président,

Eric PICARD

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
07 OCT. 2020
BUREAU DU COURRIER

Eric PICARD

Paraphe :

EP.

page n°- 52 -